

Politique de dons pour anniversaire syndical

Le CCSNE peut octroyer une aide financière à l'organisation d'un événement soulignant l'anniversaire d'accréditation d'un syndicat affilié au Conseil central qui en fait la demande, à raison de dix dollars (10 \$) par année d'accréditation, selon les conditions suivantes :

- a) L'événement organisé par le syndicat doit avoir pour thème principal la célébration de l'anniversaire en question.
- b) Le syndicat doit déposer avec sa demande un projet d'événement précisant la date, le lieu, le type d'activité et le nombre de personnes attendues.
- c) Le syndicat ne peut déposer qu'une seule demande d'aide financière par période de vingt (20) ans.
- d) Chaque demande sera étudiée par le comité exécutif du Conseil central, qui s'assurera de sa conformité avec la présente politique.